

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'EPCC Chemins du Finistère seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55 rue Nungesser, CS 20116
29802 BREST cedex 9
Tél : 02.98.04.86.28
Mail : bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Maison du Département
32 boulevard duplex
CS 29029
29196 QUIMPER cedex
Tél : 02.98.76.20.20



EPCC CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTÈRE

Domaine de Trévarez
29520 SAINT-GOAZEC
Tél : 02.98.26.82.79
Mail : domaine.trevarez@cdp29.fr
www.cdp29.fr

COMITÉ D'ANIMATION DE TRÉVAREZ

Domaine de Trévarez
29520 SAINT-GOAZEC

LE PARTENAIRE DU PROJET



LES PARTENAIRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



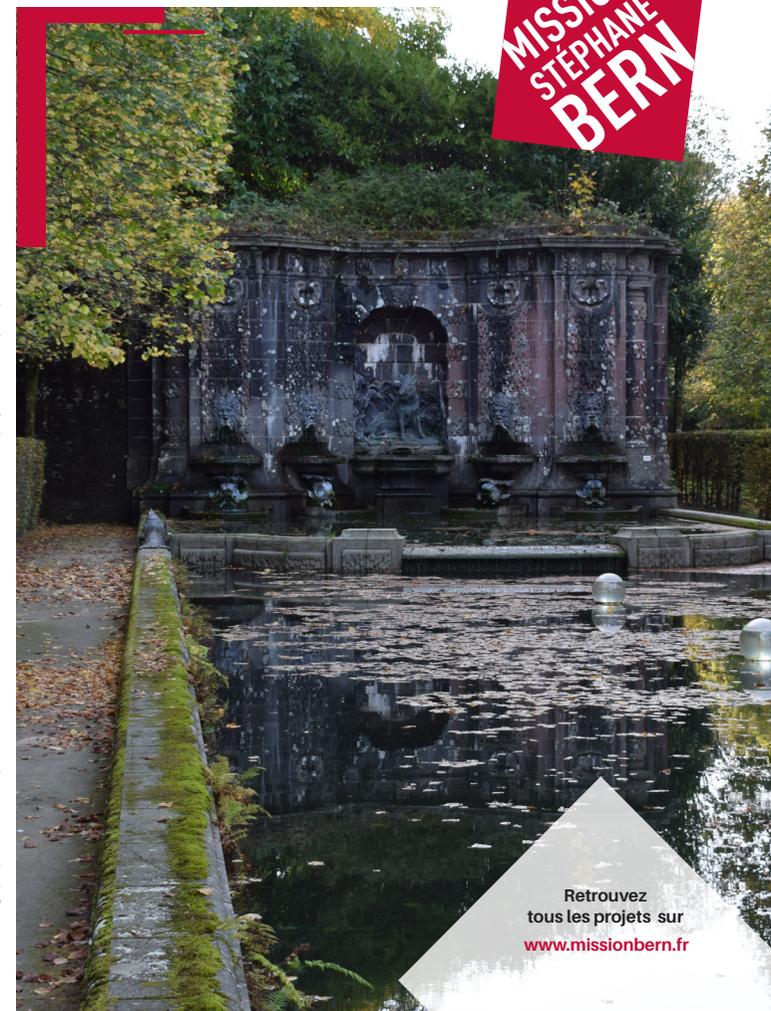
► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU BUFFET DE LA CHASSE

Domaine de Trévarez

Saint-Goazec

MISSION
STÉPHANE
BERN



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : EPCC Chemins du Finistère - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

L'histoire du domaine de Trévarez est marquée par l'empreinte d'un homme : James de Kerjégu. Ce riche politicien, partagé entre une forte implication locale et une vie parisienne parmi l'aristocratie et la grande bourgeoisie, décide à la fin du XIX^e siècle, d'édifier un château doté des équipements les plus novateurs. Tout n'y est que luxe et modernité !

Bombardé lors de la 2nde guerre mondiale, le château subit d'importants dégâts et les jardins sont progressivement abandonnés... Au prix de nombreux efforts consentis par le Conseil départemental ces dernières années, de nouveaux espaces sont peu à peu accessibles à la visite et mis en valeur par l'exposition permanente « Bâtir un rêve ».

Dès 2019, c'est sur le jardin à l'italienne et sa fontaine monumentale que se concentreront les travaux de restauration. Cette pièce maîtresse du parc est réalisée en 1903 par les sculpteurs parisiens Kulikowski et Visseaux. Dans la niche centrale du buffet d'eau, trône un sanglier de bronze entouré de roseaux, l'eau sort de têtes chevelues et barbues. Tous ces dispositifs de fontainerie au vocabulaire décoratif emprunté à la Renaissance italienne alimentent deux bassins dont le plus grand constitue un miroir où se reflète la façade ouest du château.



Ces éléments subissent une dégradation générale qui s'est récemment accélérée. La restauration du buffet et de sa fontainerie à la fois complexe et ingénieuse et celle des bassins sont des priorités pour préserver et redonner son éclat à la perspective la plus éclatante du parc labellisé « Jardin remarquable ».

Le montant des travaux est estimé à 520.000 euros. Le Conseil départemental du Finistère, propriétaire du site et maître d'ouvrage, mène le projet avec l'établissement public de coopération culturelle *Chemins du patrimoine en Finistère*, gestionnaire du site, et l'État.

Le Domaine de Trévarez fait partie des 269 monuments retenus dans le cadre de la mission « Patrimoine en péril » confiée à Stéphane Bern. À ce titre, une grande campagne de mécénat populaire est lancée afin de recueillir des dons qui permettront de poursuivre la restitution des principaux éléments patrimoniaux de ce lieu exceptionnel.

Montant des travaux	520.000 €
Montant des subventions attendues	104.000 €
Objectif de collecte	60.000 €
Début des travaux	2019

CONTREPARTIES POUR LES DONATEURS

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don. De plus, vous bénéficierez :

- FORMULE n°1 : don de 30€ ou plus
Entrée gratuite au Domaine de Trévarez
- FORMULE n°2 : don de 50€ ou plus
Formule n°1 + cartes postales en série limitée
- FORMULE n°3 : don de 100€ ou plus
Formule n°2 + livre sur l'Histoire de Trévarez
- FORMULE n°4 : don de 500€ ou plus
Formule n°3 + visite privilège du chantier de restauration + carte d'abonnement individuel
- FORMULE n°5 : don de 1000€ ou plus
Formule n°3 + visite privilège du chantier de restauration + carte d'abonnement famille

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du Buffet de la Chasse

du Domaine de Trévarez

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59975

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Domaine de Trévarez à Saint-Goazec

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre